

LE PRESIDENT

Genève, le 30 juin 2015

Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3**Concerne : Réduction de l'offre TPG dès décembre 2015**

Monsieur le président du Conseil d'Etat, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

C'est avec consternation que la CITraP-Genève a pris connaissance de l'annonce de la diminution drastique des fréquences en milieu de journée sur les lignes de tramways des TPG pour la prochaine période horaire, tout ceci pour une économie de 2 à 3 millions alors que le manque à gagner résultant de l'acceptation de l'IN-144 est 10 fois plus important. Cette mesure qui touche ce qui est la base de l'ossature du réseau s'ajoute à d'autres du même style mais qui portaient moins à conséquences.


De plus, le risque est grand que la perte d'attractivité qui en découlera entraînera encore une diminution de l'usage des transports publics, ce qui creusera encore ce manque à gagner pour l'entreprise.

La situation actuelle est le fruit d'une erreur d'estimation des initiants qui pensaient que la baisse tarifaire allait augmenter l'attrait des transports publics. Aujourd'hui, on peut déjà constater qu'il n'en est rien, que le manque à gagner pour les TPG est de plus de 20 millions par année et qu'effectivement, ainsi que nous l'avions toujours soutenu, un bon taux d'utilisation des transports collectifs dépend bien plus des fréquences, de la vitesse commerciale et du confort offert aux usagers que du prix du ticket.

Il faut encore ajouter que les tarifs des transports pour l'ensemble de la Confédération vont prochainement être augmentés de 3 % et que Genève, si les tarifs des transports publics ne sont pas adaptés en même temps, devra payer la différence sans aucune contrepartie supplémentaire pour les usagers.

Dès lors, la CITraP-Genève demande formellement et dans les meilleurs délais un retour aux tarifs antérieurs à la dernière baisse, additionnés de 3 % afin de faire face de manière attractive à l'évolution de la mobilité dans notre Canton. Cette procédure doit impérativement être engagée immédiatement afin de pouvoir respecter les nouvelles conditions de passage devant le Grand Conseil et le délai référendaire.

Tout en vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce communiqué, nous vous assurons, Monsieur le président du Conseil d'Etat, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, de notre haute considération.



Michel A. DUCRET
Président

Copies: Direction générale des Transports publics genevois
Presse